

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	12	2	14

Séance du 28 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois de juin, à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **23 juin 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN.

Membres excusés : Virginie BACLET (pouvoir à Catherine THOINON), Christophe MEURENAND (pouvoir à Alain SICARD), Aurélien SICARD, Agathe DORMANT.

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : **DEL.2023.06.28.02**

OBJET : Remboursement de frais engagés par Mme Virginie BACLET au nom de la collectivité

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commission vie associative, dans le cadre de la préparation de la fête de la musique et des arts urbains et de Neuville en fête a passé commande d'affiches sur un site internet (SAS FL Print) afin de bénéficier de tarifs intéressants. Les deux factures ont été réglées par Mme Virginie BACLET.

Le Maire propose donc de valider l'autorisation de procéder au remboursement de cette somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise à procéder au mandatement de la somme de 58,69 € à Mme Virginie BACLET, en remboursement des frais avancés pour l'impression des affiches de la fête de la musique et des arts urbains et de Neuville en fête.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

